

COMMUNE DE QUINTIN
Département des Côtes
d'Armor

CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 07 décembre 2023

Convocation du :	01 décembre 2023
Date d'affichage :	01 décembre 2023
Nbre de conseillers en exercice :	21
Présents :	13
Votants :	16

Procès-Verbal

L'an deux mil vingt-trois, le sept décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence du Maire, Monsieur Nicolas CARRO.

Etaients présents :

CARRO Nicolas - HAMON Jean-Paul - AUBRY Isabelle - CHATTARD-GISSEROT Thibault - MAUJARRET Marie-Madeleine - THERIN Emmanuel - GUILLOU-COROUGE Françoise - LE BRIS Isabelle - QUEMARD Bertrand - MORIN Sabine - LE FUR Corentin - RUEN Pauline - REPERANT Thibault.

Absents excusés :

AUBRY Charlène, GUILLEMOT Sébastien, POISSON François, LE CHANU Fabienne, BOQUEHO Stéphanie, LE BUHAN Erwan, COISY Thierry et HELLARD Hugo.

Procuration :

LE CHANU Fabienne à LE BRIS Isabelle

COISY Thierry à CARRO Nicolas

AUBRY Charlène à GUILLOU-COROUGE Françoise

Le Conseil a désigné pour secrétaire de séance Monsieur THERIN Emmanuel.

Le Conseil adopte l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du procès-verbal de séance du Conseil Municipal du 09 novembre 2023
2. Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement au 1^{er} trimestre 2024
3. Décision modificative N°3
4. Tarifs municipaux 2024
5. Dénomination de voies – campagne d'adressage
6. Compte-rendu des délégations au Maire
7. Le point sur Saint-Brieuc-Armor-Agglomération

8. L'agenda
9. Questions diverses

VERBATIM DE LA SÉANCE

I. Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement au 1^{er} trimestre 2024

Monsieur Jean-Paul Hamon annonce qu'il est de coutume de pouvoir autoriser le Maire à effectuer des dépenses d'investissements par avance dans la limite de 25 % pour ne pas bloquer des besoins dans l'attente du vote du Budget 2024.

L'assemblée adopte à l'unanimité cette autorisation.

II. Décision modificative n°3

Monsieur Jean-Paul HAMON propose d'autoriser la décision modificative du budget de l'exercice 2023 dans le cadre de l'opération relative à l'annulation des titres adressés à l'Office de Tourisme au lieu de Saint-Brieuc Armor Agglomération dans le cadre de la mise à disposition des locaux de l'Hôtel Poulain avec une nouvelle refacturation ce mois de décembre.

L'assemblée adopte à l'unanimité cette décision modificative.

Il est précisé qu'une nouvelle convention de mise à disposition des locaux de l'Hôtel Poulain est à engager.

III. TARIFS 2024

Monsieur Nicolas CARRO commente à l'Assemblée les hypothèses de travail discutées en municipalité. Il est proposé l'application d'une augmentation de 10 % des tarifs sur une majorité des services proposés. Ces derniers traitent de l'occupation des salles, du domaine public, de travaux de voirie et de prêts de matériel notamment.

Chaque adjoint en charge des domaines de prestations discutés commente les augmentations tarifaires proposées à l'exception des concessions du cimetière et des publications du Quintinais de Noël.

Il est toutefois proposé de vendre le Quintinais de Noël. Il est aussi proposé d'appliquer un tarif de 5 € par m² pour les loyers des logements communaux.

A l'issue des débats, l'assemblée adopte à l'unanimité la mise à jour des tarifs municipaux pour l'année 2024.

Les tarifs du camping seront délibérés ultérieurement.

IV. Dénomination de voies – campagne d’adressage

Monsieur Emmanuel THERIN invite l’assemblée à adopter les dénominations de voies et lieux-dits afin de favoriser le fonctionnement des services, l’orientation des secours, la distribution postale, le déploiement de la fibre et les prestations à domicile.

Le Maire, Nicolas CARRO, précise que cette démarche d’intérêt général répond aux dernières évolutions législatives, notamment la Loi relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l’action publique locale dite « Loi 3DS » qui appuie le fait que les communes sont responsables du bon adressage de leur territoire.

Quelques modifications mineures sont apportées aux dénominations proposées.

L’assemblée adopte à l’unanimité les dénominations de voies et lieux-dits.

V. Compte-rendu des délégations du Maire

Le Maire relate au Conseil ses décisions prises en application de ses délégations.

L’assemblée approuve ces décisions.

VI. Le Point sur Saint-Brieuc Armor Agglomération

Le Maire constate l’absence de questions relatives à Saint-Brieuc Armor Agglomération

VII. L’Agenda

Monsieur Nicolas CARRO rappelle les évènements suivants :

- *Ce 09 et 10 décembre : Compétitions Roller, Marchés de Noël, concert à la Chapelle ...*
- *Vendredi 15 décembre à 18h30 : Pot de fin d’année avec le personnel à 18h45*
- *Dimanche 17 décembre à 19h00 : Feu d’Artifice à Roz Maria*

VIII. Questions Diverses

Monsieur Thibault CHATTARD-GISSEROT a présenté le bilan touristique de la Fabrique Atelier du Lin. Il invite l’assemblée à prendre connaissance du document travaillé par Murielle NICOL et qui est remerciée pour le travail accompli.

*Monsieur Emmanuel THERIN indique que depuis la Toussaint, il a été décidé d’améliorer le tri sélectif des déchets au niveau du cimetière au niveau d’un seul point de collecte.
La plateforme du haut du cimetière est dédiée uniquement au Marbrier.*

Monsieur Nicolas CARRO constate l’absence d’autres questions diverses.

Après avoir approuvé le procès-verbal de la séance de Conseil du 09 novembre 2023, l’assemblée a adopté les délibérations suivantes :

Délibération n° 2023/12/87 (nomenclature 7.1). Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d’investissement au 1^{er} trimestre 2024

Rapporteur : Jean-Paul HAMON

Jean-Paul HAMON fait état du fait que préalablement au vote du budget primitif 2024, la ville ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2023.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2024, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil municipal peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget primitif 2023.

Il est donc demandé au Conseil municipal, l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2024 dans la limite des crédits repris ci -dessous, et ce, avant le vote du budget primitif de 2024.

Chapitre	Crédits ouverts au BP 2023	Décision modificatives votées en 2023	Crédits pouvant être ouverts (25 % maximum)
20	13 000 €		3 250 €
21	295 450 €	+ 36 550 €	83 000 €
23	152 000 €	- 36 550 €	28 862 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :
- **d'autoriser l'ouverture des crédits d'investissement pour 2024.**

Il est précisé que les crédits votés seront inscrits au Budget Primitif 2024.

Délibération n° 2023/12/88 (nomenclature 7.1). Décision budgétaire modificative n°3

Rapporteur : Jean-Paul HAMON

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,

Vu le budget de la ville de Quintin en date du 23 mars 2023,

Vu la première décision modificative de la Ville de Quintin n° 2023/06/52 en date du 15 juin 2023 et la deuxième n° 2023/10/72 en date du 05 octobre 2023

Monsieur Jean-Paul HAMON propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2023 dans le cadre de l'opération relative à l'annulation des titres adressés à l'Office de Tourisme au lieu de Saint-Brieuc Armor Agglomération dans le cadre de la mise à disposition des locaux de l'Hôtel Poulain :

Section de fonctionnement :	Dépenses
Ch. – 67 Charges spécifiques	
Art. – 673 titres annulés sur exercices antérieurs	+ 10 619.78€
Ch. – 68 Dotations amortissements, dépréciations et provisions	
Art. – 6817 dotations aux dépréciations des actifs circulants	- 10 619.78 €
Solde Total de la section en dépense	0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'autoriser la décision modificative telle que présentée ci-dessus.

Délibération n° 2023/12/89 (nomenclature 7.1). Tarifs municipaux 2024

Le Conseil Municipal est invité à fixer les tarifs communaux qui seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accorder la gratuité des locations des salles communales aux associations locales quintinaises dans le cadre de leurs activités associatives ;
- de fixer comme suit les tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2024 :

SALLES DE SPORTS

<i>Désignation des tarifs horaires</i>		2024	
<i>Lieu</i>	salles	Montant €/h	Caution (forfait €)
Complexe sportif	Gymnastique E Le Jean	18,90 €	500,00 €
	Raquettes E Le Jean	18,90 €	
	Salle de réunion E Le Jean	12,10 €	
	Terrain Jean de Bagneux	118,80 €	
	Terrain du Volozen	59,60 €	
	Salle Guy Bazin	29,80 €	

Vau de Gouët	Gymnase	26,20 €
	Salle de réunion	12,10 €
	Terrain	59,60 €
Tournemine	Dojo	18,90 €
	Salle de Boxe	18,90 €
Espace Municipal Sport Adresse	Salle de sports adresse	18,00 €
Tout lieu	Tarif nettoyage	60,50 €

LOYERS

<i>Désignation</i>	2024
Loyers Turpin (ferme des côtes)	Selon barème Chambre Agriculture
Logements municipaux Nouveaux baux à compter du 1er janvier - Indexé sur IRL 1er Trim N-1 Participation aux charges de fioul en fonction des consommations et surface du logement	5,00 € mensuel/m ² IRL 138,61/ 1er Trim 2023
Loyer mensuel atelier relais (fixé dans le renouvellement de bail)	168 €

Salles communales

<i>Désignation</i>		2024
Salle de Réunion Hôtel Poulain (1er ou 2ème étage) Mairie (Salon d'Honneur et salle du Conseil) Espace multimédia	Demi-journée par salle	37,00 €
	Journée par salle	61,90 €
Chapelle Saint-Yves	Sans chauffage	41,60 €
	Avec chauffage	101,20 €
Caution		200,00 €

Occupation du domaine public		
<i>Désignation</i>		2024
Commerces fixes	Terrasses, chevalet... - Tarif symbolique pour l'année	1,10 €
Commerces ambulants	Droits de place sur les marchés - passager par ml et par jour	1,30 €
	Droits de place sur les marchés - abonné par ml et par jour	0,61 €
	Droits de place sur le marché bio du samedi - abonné par ml et par jour	0,22 €
	Droits de place hors marché - par jour	4,50 €
Animations	Droits de place forains, cirques... par jour	56 €
	Associations (au titre de l'animation)	Gratuit
Droits de place lors des festivités	Fêtes communales et vide-grenier organisées par les associations Quintinaises à but non lucratif qui facturent un droit de place	Gratuité à ces associations
Droits de place avec électricité	Redevance supplémentaire sauf éclairage (non reversée aux associations) : prix par jour	0,60 €

Cimetière

<i>Désignation</i>	2024
Concession caveau 2,53m2 (divisible par 3) pour 15 ans pour 30 ans	153,00 € 306,00 €
Concession tombe pleine terre 2m2 (divisible par 3) pour 15 ans pour 30 ans	120,00 € 240,00 €

Caveautin 50*50 (divisible par 3) pour 15 ans pour 30 ans	354,00 € 708,00 €
Vacation opération funéraire	20,00 €

Divisible par 3 : 2/3 pour la mairie et 1/3 pour le CCAS

Publications

<i>Désignation</i>	2024
56 x 50	88,00 €
119 x 35	160,00 €
86 x 50	182,00 €
86 x 100	232,00 €
180 x 80	326,00 €
1/2 page	536,00 €
page entière	927,00 €
Envoi du bulletin municipal mensuel	22,00 €
Quintinais de Noël mis en vente à la Mairie jusqu'à épuisement des stocks (frais d'envoi en supplément)	5 € + frais d'envoi

Voirie

<i>Désignation</i>		2024
Voirie	Réalisation de bateau Bordure, enrobé et engravure	157,30 € /ml
	Utilisation de la balayeuse avec un agent communal	192,50 €/ heure

Matériels et Divers

<i>Désignation</i>	2024
Barrière : mise à disposition, l'unité : prix par jour	3,60 €
Grille d'exposition : mise à disposition, l'unité : prix par jour	3,20 €
Table : mise à disposition, l'unité : prix par jour	3,60 €
Banc : mise à disposition, l'unité : prix par jour	1,90 €
Fauteuil ou chaise : mise à disposition, l'unité : prix par jour	2,10 €
Transport à titre exceptionnel (camion +1 agent) : coût par trajet	59,60 €
Vente de corde de bois (en mélange prêt à prendre)	
Equipements communaux : cartes, badges ou clés d'accès - renouvellement suite perte ou détérioration	24,00 €
Gobelets réutilisables	1,10 €
Panneaux (*2) : forfait pour 2 jours*	16,50 €
Panneaux (*2) : forfait pour 7 jours*	44,00 €
Forfait transport (livraison et reprise) des panneaux **	16,50 €
Caution location panneaux	165,00 €

* non appliqués aux quintinais : particuliers ou personnes morales

L'ensemble de ces tarifs concernant les panneaux ne s'appliquent pas aux associations quintinaises.

Les conditions d'application de location des panneaux sont définies par le règlement.

La Fabrique - Atelier du Lin

	<i>Désignation</i>		2024
Visite avec guide	Tarif adulte		5,00 €
	Tarif adulte jumelé avec le Château de Quintin sur présentation du billet		4,00 €
	Tarif 12 - 17 ans		3,00 €
	Tarif moins de 12 ans		gratuit
	Tarif famille (2 adultes + enfants)		13,00€
	Tarif festival		1,00€
	Tarif atelier extra-scolaire		2,00€
Tarif groupe (à partir de 10 personnes et jusqu'à 25) Prix par personne	Visite groupe		4,00 €
	Atelier tissage		4,00 €
Forfait par groupe scolaire (jusqu'à 25 élèves)	Visite guidée du musée		35,00 €
	Atelier pédagogique		70,00 €
Boutique	Papeterie	Carte postale modèle 1	2,00€
	Librairie	Tous livres	Prix unique du livre

Délibération n° 2023/12/90 (nomenclature 3.5). – Dénomination des voies – campagne d'adressage

Rapporteur : Emmanuel THERIN

La dénomination des voies, aménagements et espaces publics appartient au Conseil Municipal.
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la démarche d'intérêt général afin de répondre aux dernières évolutions législatives, notamment la Loi relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant

diverses mesures de simplification de l'action publique locale dite « Loi 3DS » qui appuie le fait que les communes sont responsables du bon adressage de leur territoire,
 Vu la campagne d'adressage engagé depuis l'été 2023 afin que la totalité des habitations dispose d'une adresse exacte, unique et géolocalisable,
 Afin de favoriser le fonctionnement des services, l'orientation des secours, la distribution postale, le déploiement de la fibre et les prestations à domicile,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'adopter les dénominations de voies et lieux-dits suivantes :

Code rivoli	Nom de la voie / du lieu-dit	
222620433	Rue des	14 Portes
222620392	Place	1830
22262T002	Rond-point du	19 Mars 1962
222620178	Rue	Abbé Fleury
222620185	Rue	Alfred Duault
22262T011	Chemin des	Amours
222620199	Rue des	Barres
222620200	Rue de la	Barrière
22262T021	Cour	basse des Portes Boulains
222620202	Rue de	Bel Air
222620206	Rue de	Bellevue
22262T023	Chemin de	Bellevue
222620209	Ruelle de la	Berliche
222620208	Rue de la	Berliche
222620005	Rue au	Blé
222620214	Rue du	Bourg Jugné
222620216	Rue du	Bras d'Argent
222620218	Rue	Brohée
22262B007		Cardry
222620222	Rue des	Carmes
222620224	Place du	Carouge
222620226	Place du	Champ de Foire
22262T005	Square	Chanoine Blanchet
222620228	Rue	Charles Le Goffic
222620232	Rue du	Château d'eau
222620234	Rue du	Château Gaillard
222620230	Rue	Châteaubriand
222620254	Rue du	Chemin des Côtes
222620236	Rue du	Chemin des Sentes
222620238	Rue du	Chénot Blanc

222620242	Rue	du	Clos Bannier
222620241	Ruelle	du	Clos de l'Aire
222620240	Place	du	Clos de l'Aire
222620244	Rue	du	Clos des Genêts
22262T020	Impasse	du	Clos des Landiers
222620245	Rue	du	Clos Gillard
222620246	Ruelle	de la	Colombière
222620248	Rue	de la	Corderie
222620252	Rue		Cosson
222620256	Rue	de la	Croix Glais
222620258	Rue	des	Croix Jarrots
222620429	Placis	de	Curebourse
222620269	Rue	des	Degrés
222620274	Rue		Digaultray
222620279	Rue	des	Douves
222620288	Rue	des	Eaux
222620293	Rue		Emile Nau
22262T015	Place	de l'	Europe
222620302	Rue	des	Forges
222620305	Rue	de la	Fosse Malard
222620310	Rue	de la	Garenne
222620312	Rue	du	Gasset
222620314	Avenue	du	Général de Gaulle
222620315	Rue	de la	Géserie
222620316	Rue		Glais Bizoin
222620318	Ruelle	du	Gouët
22262T003	Chemin	de la	Haute Folie
222620324	Rue		Henri Dunant
222620340	Rue	du	Jeu de Paume
22262T012	Impasse	de	Kerbrun
22262B148			Kerjacob
222620342	Rue	de	Kermaho
222620346	Ruelle	de	Kermeaux
22262T006	Venelle	de	La Chane
22262T013	Venelle	de	La Couaille
22262B155			La Mare
222620354	Rue	au	Lait
22262B176			Le Petit Kerjacob
222620358	Rue		Lequyer
22262B113			Les Côtes d'en Haut
22262B157			Les Marais
222620362	Rue	au	Lin
222620377	Rue	de la	Madeleine
222620378	Rue	de la	Madeleine prolongée
222620382	Place	de la	Mairie

222620384	Rue	du	Marché aux Chevaux
222620386	Rue	du	Maréchal de Lorge
222620388	Rue	du	Maréchal Leclerc
222620389	Rue	des	Marettes
222620390	Place	du	Martray
222620393	Rue	de la	Métairie des Carmes
222620394	Rue	de	Moncontour
222620407	Rue	des	Noës
222620410	Rue		Notre-Dame
222620421	Chemin	de la	Perche
222620423	Rue	des	Perrières
222620428	Venelle	du	Pissot
222620430	Impasse	de la	Pompe
222620434	Rue	des	Portes Boulains
222620437	Ruelle	du	Presbytère
222620416	Rue		René Pleven
222620445	Place	de la	République
222620453	Rue	de	Robien
222620455	Rue		Rochonen
222620320	Grand'		Rue
222620425	Petite		Rue
22262T019	Impasse		Saint-Sébastien
222620466	Rue	du	Séminaire
22262T007	Venelle		Sonne Sonne
222620473	Rue		Saint-Eutrope
222620476	Rue		Saint-Ladre
222620479	Rue		Saint-Thurian
222620482	Rue		Saint-Yves
222620484	Rue		Sainte-Anne
222620486	Rue	de la	Tannerie
222620493	Rue		Théodore Botrel
222620496	Rond-point	des	Tisserands
222620498	Rue	aux	Toiles
222620500	Rue	de la	Touche
222620505	Rue	de	Tournemine
222620523	Rue	des	Ursulines
222620530	Côte	de la	Vallée
222620531	Rue	de la	Vallée
22262T008	Place	de la	Vallée
22262T022	Venelle	de la	Vallée
222620534	Rue	du	Vau de Gouët
222620537	Ruelle	du	Verger
22262T018	Venelle	du	Vieux Moulin
222620539	Chemin	de la	Ville Gaudin
222620540	Rue	de la	Ville Neuve
222620535	Rue	du	Vivier

222620536	Chemin du	Vivier
222620544	Rue du	Volozen
222620545	Chemin du	Volozen

- charge Monsieur le maire de communiquer cette information aux services compétents et de prendre toutes dispositions pour assurer l'exécution de la présente.

Délibération n° 2023/12/91 (nomenclature 5.4). Compte-rendu des délégations au Maire

Le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal des décisions exercées par délégation de l'organe délibérant, en vertu de la délibération DEL 2021/12/62 :

De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux

<i>Numéro</i>	<i>Date</i>	<i>Objet</i>	<i>Décision</i>
2023-212	24/10/2023	Nomination d'un régisseur titulaire intérimaire et des suppléants pour la régie de recettes « recettes diverses »	Régisseur intérimaire : Cyril LE BELLEGO ; Régisseurs suppléants : Perrine PONCET, Christophe BONVALOT et Nolwenn GILLES

Fixation des reprises d'alignement

ALIGNEMENTS au 29/11/2023

<i>Numéro</i>	<i>Date</i>	<i>Adresse terrain</i>	<i>Décision</i>
2023-09-30	27/09/23	15 chemin des sentes	Alignement existant conservé
2023-09-31	29/09/23	7 Petite Rue	Alignement existant conservé
2023-10-32	05/10/23	33 Grande Rue	Alignement existant conservé
2023-10-33	06/10/23	4-6 rue des Forges	Alignement existant conservé
2023-10-34	19/10/23	3 rue Cosson	Alignement existant conservé
2023-10-35	25/10/23	6 rue des Perrières	Alignement existant conservé
2023-11-36	10/11/23	7 rue de la Vallée	Alignement existant conservé
2023-11-37	15/11/23	6 rue Saint-Eutrope	Alignement existant conservé
2023-11-38	23/11/23	15 Place 1830	Alignement existant conservé

Exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire

DIA au 29/11/2023

Numéro	Date	Adresse terrain	Décision
38	27/09/23	15 chemin des sentes	Non préemption
39	29/09/23	7 Petite Rue	Non préemption
40	05/10/23	33 Grande Rue	Non préemption
41	06/10/23	4-6 rue des Forges	Non préemption
42	19/10/23	Grande rue	Non préemption
43	25/10/23	6 rue des Perrières	Non préemption
44	07/11/23	3 rue Cosson	Non préemption
45	10/11/23	7 rue de la Vallée	Non préemption
46	15/11/23	6 rue Saint-Eutrope	Non préemption
47	23/11/23	15 Place 1830	Non préemption

Lecture entendue, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte des arrêtés signés par délégation de l'organe délibérant au Maire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Nicolas CARRO, Maire de Quintin	Emmanuel THERIN, Secrétaire de séance
------------------------------------	--

Conseil Municipal du 07 décembre 2023 à 20 heures 30

Liste des délibérations

2023/12/87	7.1 - Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement au 1^{er} trimestre 2024
2023/12/88	7.1 - Décision budgétaire modificative n°3
2023/12/89	7.1 - Tarifs municipaux 2024
2023/12/90	5.4 - Dénomination des voies – campagne d'adressage
2023/12/91	7.6 - Compte-rendu des délégations au Maire